



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

*Préavis No 33/2008  
Au Conseil Communal de Crassier*

## **Municipalité de Crassier**

**Préavis no 33/2008**

**Travaux de réfection des  
Canalisations EC et EU  
(PGEE)**

---

Madame la Présidente  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

## **BASE LEGALE**

Le plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE) trouve son origine légale à l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998.

## **INTRODUCTION**

Notre réseau des EC et EU date en majorité des années 1961 à 1979, soit actuellement entre 26 et 44 ans d'âge. Nous rappelons que leur durée de vie a été fixée à 80 ans.

Le PGEE a été confié au bureau d'Ingénieurs Dupuis & Associés à Nyon. De 2000 à 2005, les canalisations ont été contrôlées afin de connaître l'état de notre réseau.

Le coût de ces contrôles était de CHF 80'630.45, une subvention cantonale de CHF 15'900.00 nous est parvenue.

Le PGEE est un instrument évolutif ; le cadastre des canalisations et les rapports d'état y relatifs devront être remis à jour selon les besoins et la planification réadaptée en conséquence.

## **FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT**

### Note du service des eaux, sols et assainissement

Il s'agira également de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le financement à long terme de l'évacuation et l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (L Eaux, art. 60a)

Sur la base du PGEE, il apparaît qu'actuellement les montants des taxes communales d'assainissement sont insuffisants et leur réadaptation est, par conséquent, nécessaire.

Une mise à jour de notre règlement s'impose.

## **DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT**

En octobre 2005, le bureau d'ingénieurs nous a remis le dossier complet du PGEE, un rapport technique nous donne les travaux à réaliser à court terme (2 à 5 ans) et ceux à réaliser dans un délai de 5 à 10 ans.

Les coûts estimés sont les suivants :

- Nettoyage	CHF	66'000.00
- Réparation	CHF	81'000.00
- Rénovation	CHF	89'000.00
- Remplacement	CHF	185'684.00
Total	CHF	421'864.00 - valeur 2005
<b>Coût estimé</b>	<b>CHF</b>	<b>500'000.00 - valeur 2008</b>

La Municipalité vous demande de lui accorder un crédit d'investissement de CHF 500'000.00 sur plusieurs années afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires pour mettre notre réseau EC et EU en état.

### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal No 33/2008 – Travaux de réfection des canalisations EC et EU (PGEE)
- Oüi le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet
- Oüi le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. **d'autoriser la Municipalité à investir CHF 500'000.00 pour la réfection des canalisations EC et EU**
2. **de financer la réfection par la trésorerie de la commune**
3. **d'amortir de CHF 50'000.00 dès 2010 et sur 10 ans l'investissement sur le poste du bilan no. 460.331.1**



**Ainsi délibéré par la Municipalité de Crassier dans sa séance du 7 octobre 2008 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini